



L'ensemble de la documentation relative à cette Assemblée générale a été transmise par courriel à votre Administration et est également téléchargeable dans l'espace Partenaire – Assemblée générale du site internet de RESA à l'adresse : <http://ag.resa.be/>

Nous vous saurions gré de nous faire connaître la position adoptée par votre Conseil communal sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour pour le 24 mai 2022 à 12 heures au plus tard.

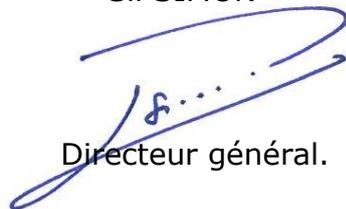
Nous avons, par ailleurs, pris bonne note des noms des cinq délégués qui vous représenteront à nos Assemblées pour la durée de la législature en cours. Cependant, en cas de modifications, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant cette même date.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés et de procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13, §1er, alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces associées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et nous réjouissant de pouvoir à nouveau partager ce moment avec vous, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gil SIMON



Directeur général.

Isabelle SIMONIS,



Présidente du Conseil d'administration.

